

A S S E M B L É E N A T I O N A L E

X V I ^e L É G I S L A T U R E

Compte rendu

Commission d'enquête sur le coût de la vie dans les collectivités territoriales régies par les articles 73 et 74 de la Constitution

- Audition, ouverte à la presse, consacrée aux enjeux démographiques et sociologiques, réunissant :
- M. Claude-Valentin Marie, sociologue et démographe, ancien vice-président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction à l'Institut national d'études démographiques ;
- M. Didier Breton, professeur de démographie à l'Université de Strasbourg..... 2
- Présences en réunion..... 23

Jeudi

11 mai 2023

Séance de 14 heures

Compte rendu n° 15

SESSION ORDINAIRE DE 2022-2023

**Présidence de
M. Johnny Hajjar,
Rapporteur de
la commission**



Jeudi 11 mai 2023

La séance est ouverte à quatorze heures cinq.

(Présidence de M. Johnny Hajjar, rapporteur de la commission)

La commission auditionne, en table ronde consacrée aux enjeux démographiques et sociologiques, M. Claude-Valentin Marie, sociologue et démographe, ancien vice-président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (HALDE), conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction à l'Institut national d'études démographiques et M. Didier Breton, professeur de démographie à l'Université de Strasbourg.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Nous chers collègues, nous reprenons nos auditions en consacrant une table ronde aux enjeux démographiques et sociologiques du coût de la vie en outre-mer, réunissant M. Claude-Valentin Marie, sociologue et démographe, ancien vice-président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction à l'Institut national d'études démographiques (Ined) et M. Didier Breton, professeur des universités à l'université de Strasbourg.

Les deux universitaires que nous allons entendre ont travaillé sur les tendances démographiques et migratoires dans les départements d'outre-mer et les trajectoires familiales. Nos questions devront donc se concentrer sur ces seuls sujets.

Messieurs, je vous remercie de prendre le temps de répondre à notre invitation. Je vais vous passer la parole pour une intervention liminaire d'environ dix à quinze minutes qui précédera notre échange sous forme de questions-réponses, à commencer par moi-même, puisque j'occupe la double fonction de président et de rapporteur. Je vous remercie également de nous déclarer tout autre intérêt public ou privé de nature à influencer vos déclarations. Auparavant, je vous rappelle que l'article 6 de l'ordonnance du 17 novembre 1958 relative au fonctionnement des assemblées parlementaires impose aux personnes auditionnées par une commission d'enquête de prêter serment, de dire la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

(MM. Claude-Valentin Marie et Didier Breton prêtent serment).

M. Claude-Valentin Marie, sociologue et démographe, ancien vice-président de la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité (Halde), conseiller pour l'outre-mer auprès de la direction à l'Institut national d'études démographiques. L'enjeu est d'essayer de vous présenter rapidement des éléments relativement complexes dans la mesure où il n'y a pas une, mais des réalités ultra-marines. Ce point est très important sur la manière de penser, et c'est votre travail, les politiques publiques qui doivent s'appliquer aux réalités.

La première chose, c'est qu'effectivement, toutes ces collectivités connaissent aujourd'hui des mutations démographiques à une vitesse plus ou moins rapide les unes par rapport aux autres. Aux Antilles, nous assistons à une décroissance très rapide de la démographie, avec des changements structurels que cela importe, un vieillissement très accentué, une réduction de la jeunesse de la population. Cette évolution est moindre à La Réunion. En contraste, nous voyons une opposition assez radicale de la Guyane et de

Mayotte, avec une expansion démographique extrêmement importante qui cumule natalité et surtout beaucoup d'immigration, ce qui constitue un enjeu majeur.

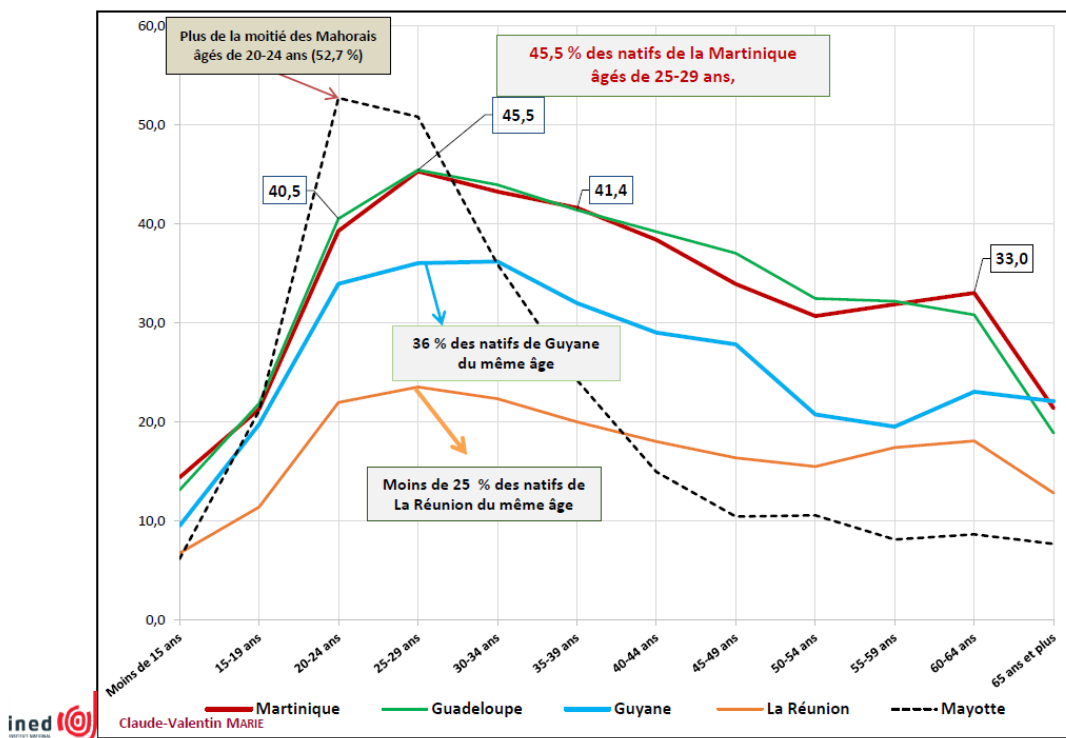
Aux Antilles d'abord, il existe une similitude forte entre la Martinique et la Guadeloupe. La réalité d'immigration y apparaît très importante. Dans notre enquête menée en 2010, seuls 9 ou 10 % de la population n'avait jamais quitté le département. À l'inverse, près de la moitié de la population avait connu aux Antilles ce qu'on appelle une migration durable. C'est le fait de partir non pas pour un simple voyage de vacances, mais avec un temps suffisamment long pour marquer la vie quotidienne des gens. Il peut s'agir d'aller suivre des études, de travailler, de s'installer avec sa famille. Cette migration durable a un effet majeur sur la composition de la société d'origine et constitue une nouvelle société dans le cadre de l'immigration. Certains sont revenus, ce que nous appelons dans notre jargon les « migrants retour ». Ils sont marqués dans le retour par leur expérience antérieure.

En 2010, nous avons interrogé les populations dans chacun des départements d'outre-mer (DOM). En Martinique et en Guadeloupe, 65 % des jeunes évoquaient l'idée d'un départ. Cela signifie que ce que nous avons observé en 2010 correspond à la réalité d'aujourd'hui en Martinique et Guadeloupe. L'intensité ne s'est pas aggravée, mais elle marque plus aujourd'hui. Nous verrons une situation moindre à La Réunion.

La conséquence pratique est qu'on a installé en métropole une part extrêmement importante de la population de chacun des DOM, mais différenciée d'un DOM à l'autre. Vous voyez sur le graphique qu'à peu près 47 % des natifs des Antilles sont installés en métropole dans la période actuelle.

Les natifs des Drom en métropole en 2020.

En 2020, on comptait plus de natifs des Antilles installés dans l'Hexagone (258.123) qu'il n'y avait d'habitants en Martinique (239.000) ou en Guadeloupe (229.000) en 1954



Claude-Valentin MARIE

Dans l'Hexagone, nous avons, en 2020, 258 000 personnes natives des Antilles, c'est-à-dire l'équivalent de la population de la Martinique en 1954. Cela vous donne une idée de l'importance de la chose. Cette accélération du temps dans les bouleversements est un élément important dans nos considérations.

La seconde chose que vous voyez, c'est que les situations ne sont pas exactement identiques d'un département à l'autre. Mayotte a une part très importante de jeunes qui partent encore plus jeunes, mais qui reviennent, en précisant que, dans les âges plus anciens, beaucoup ne sont jamais partis. À La Réunion, les jeunes sont moins enclins à partir, donc ils sont en proportion moindre, relative à la population totale des natifs de La Réunion en métropole, que le sont les Antillais. De ce point de vue, nous avons quelque chose de différent.

Dans ces populations jeunes, la grande majorité des jeunes de 20 à 34 ans est diplômée du supérieur. Pour vous donner un exemple très concret, en 2017, plus de la moitié des jeunes adultes antillais âgés de 20 à 34 ans diplômés du supérieur étaient installés en France métropolitaine.

Vous voyez un mouvement général de migration, une mutation interne dans ces migrations et une sélectivité de plus en plus marquée. Il ne s'agit pas simplement de la possibilité de partir, mais de l'impossibilité de s'installer durablement en métropole, ce qui n'est pas la même chose.

M. Didier Breton, professeur de démographie à l'Université de Strasbourg. Avec Claude-Valentin Marie, nous avons piloté des enquêtes sur lesquelles s'appuie une partie des résultats de la grande enquête « Migration, famille, vieillissement » (MFV) et qui était une enquête inédite, conduite par l'Ined en collaboration avec l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Il n'y a pas d'équivalent dans un département en métropole.

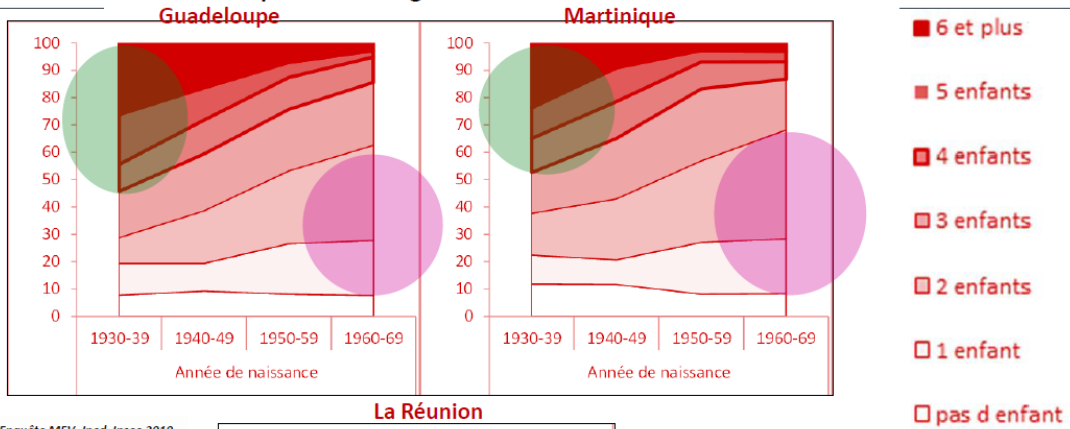
Je vais vous parler plus particulièrement des dynamiques démographiques en outre-mer. Le premier grand changement concerne la chute de la fécondité, qui a été vraiment radicale. L'indice conjoncturel de fécondité passe de cinq à six enfants, au-dessus de cinq enfants par femme dans les années 1960 à une fécondité proche du seuil de renouvellement quinze ans après. Cette réalité modifie très fortement la société antillaise, mais nous trouvons un peu la même chose à La Réunion, sauf que le plafond est autour de 2,5. Évidemment, la Guyane et Mayotte font exception, avec une fécondité encore proche de quatre. Cette fécondité a fortement baissé. En parallèle, les espérances de vie forment un autre élément important de la démographie. À l'exception de Mayotte, où l'espérance de vie est vraiment faible, en Martinique, Guadeloupe et à Réunion, l'écart n'est pas très important aujourd'hui avec les départements métropolitains. On est passé de six, de cinq à deux enfants par femme en l'espace de quinze ans, ce qui est presque inédit à l'échelle de la planète.

Derrière ce nombre moyen d'enfants par femme, il y a la taille des familles. En Guadeloupe et Martinique, 50, voire 60 %, des femmes avaient entre quatre et douze enfants. Pour les femmes nées entre 1960 et 1969, 60 % d'entre elles ont deux enfants ou deux enfants ou moins. Il en ressort une implication en termes de cohésion sociale, d'accompagnement des politiques publiques du vieillissement.

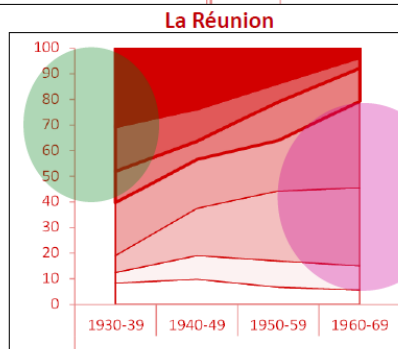
Effet de la transition démographique : forte réduction de la taille des familles Antillaises

Les femmes antillaises selon leur descendance atteinte à 40 ans:
Comparaison des générations 1930-1939 et 1960-69

ined



Source : Enquête MFV- Ined Insee 2010



Une réduction forte et continue de
la part des « familles nombreuses »,
Aux Antilles plus qu'à La Réunion

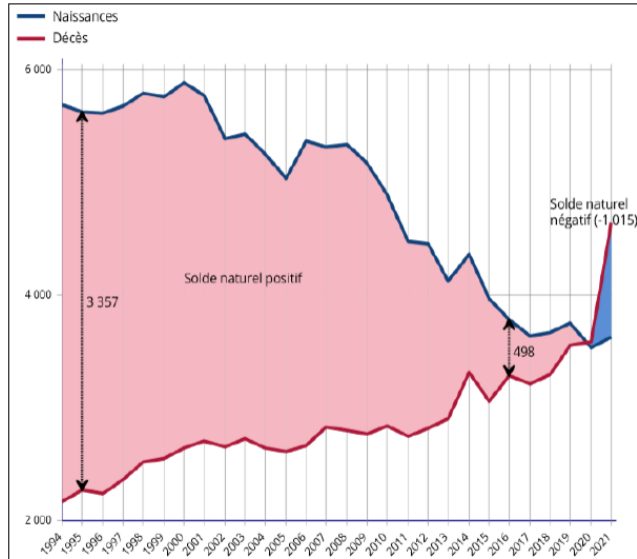
ined

Cette baisse de la fécondité a une incidence sur le nombre de naissances, puisque le nombre de naissances est le produit de la fécondité et du nombre de femmes présentes et en âge d'avoir des enfants. Il y a une singularité. Vous avez quelque chose que l'on observe en métropole, mais qui est encore plus accentué en Martinique, c'est l'écart entre le nombre de naissances et le nombre de décès. En 2020, cet écart s'est situé à zéro, c'est-à-dire un solde naturel égal à zéro en Martinique, qui est même devenu négatif en 2021. Du fait de l'épidémie de la Covid-19, la surmortalité a entraîné une différence entre les naissances et les décès de 1 000 personnes, ce qui est assez considérable.

Une croissance naturel désormais négative Le renouvellement des générations n'est plus assuré en Martinique

ined

En Martinique, depuis 2020, le total des décès est supérieur à celui des naissances



Source: Etat civil - Estimation localisée de la population - Insee

| | Naissances | Décès | Solde naturel |
|------|------------|-------|---------------|
| 1994 | 5 689 | 2 165 | 3 524 |
| 2000 | 5 890 | 2 639 | 3 251 |
| 2010 | 4 888 | 2 843 | 2 045 |
| 2015 | 3 972 | 3 057 | 915 |
| 2020 | 3 529 | 3 584 | - 55 |
| 2021 | 3 627 | 4 642 | -1 015 |

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

| DROM / Pays | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Guadeloupe | 8 | 8,5 | 7,5 | 6,3 |
| Martinique | 10,3 | 11,0 | 9,3 | 6,7 |
| Guyane | 10,5 | 10,4 | 7,9 | 9,7 |
| La Réunion | 7,1 | 6,3 | 6,1 | 7,3 |
| Mayotte | 10,1 | 8,8 | 9,8 | 8,5 |
| France métropolitaine | 3,5 | 3,6 | 3,6 | 3,6 |

Source : Insee, estimations de population et statistiques de l'état civil.



8

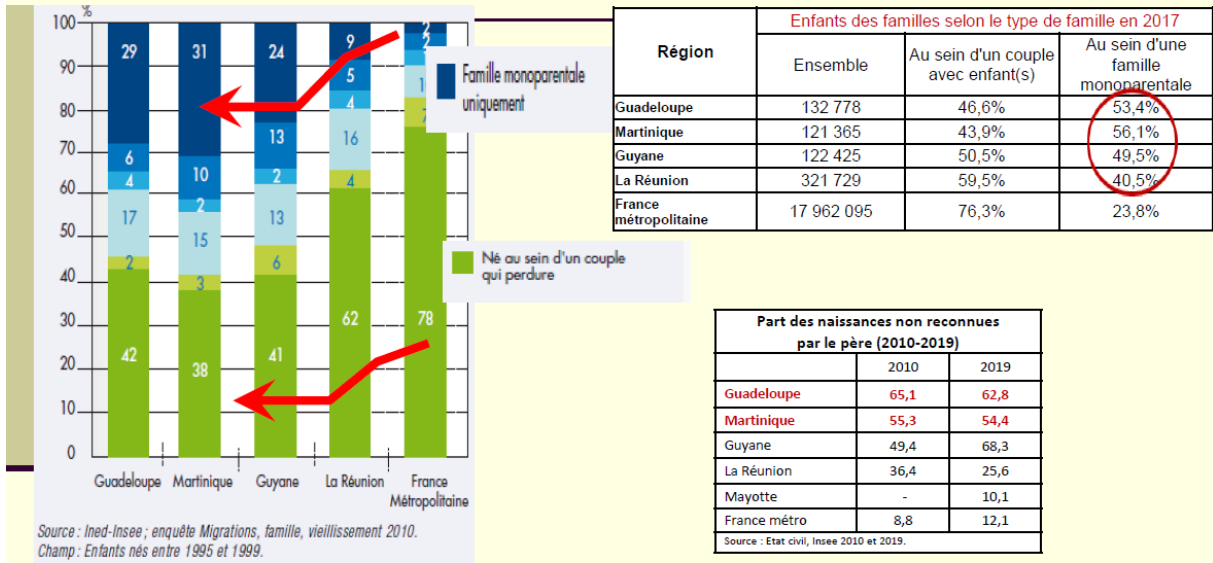
Ce solde naturel négatif s'ajoute au solde migratoire, qui est lui-même négatif, d'où la décroissance très forte de la population. Aujourd'hui, la Martinique et la Guadeloupe sont les départements qui décroissent le plus rapidement à l'échelle nationale.

L'autre spécificité familiale s'attache à la monoparentalité, dont on parle régulièrement. Nous la comparons très souvent à la monoparentalité en métropole. Or, la nature de la monoparentalité n'est pas la même. Quand nous regardons par exemple le recensement, la part des ménages monoparentaux est plus importante. C'est du stock. Mais si nous l'étudions en termes de dynamique, et surtout en se plaçant du point de vue des enfants, la monoparentalité s'installe dans la durée. Par exemple, l'un des résultats importants de l'enquête MFV en 2009-2010 montrait qu'environ 30 % (contre 2 % en métropole) des enfants naissaient dans une famille monoparentale et passaient toute leur enfance en famille monoparentale. Cette trajectoire n'existe pas en métropole ou très peu. Aux Antilles, trois enfants sur dix étaient concernés, un enfant sur quatre en Guyane et un enfant sur dix à La Réunion. Cette monoparentalité est non seulement importante, mais aussi durable.

Monoparentalité et précarité sociale

Aux Antilles, plus d'un enfant sur deux vit dans une famille monoparentale, le plus souvent avec sa mère.....

« Faire famille » du point de vue des enfants jusqu'à 10 -15 ans



Aux Antilles, plus que la « monoparentalité » elle-même, c'est sa durée qui la distingue radicalement des manières de « faire famille » qui s'observent ailleurs. Le modèle classique de la famille (couple /enfant) y demeure très largement minoritaire



Source : Recensement de la population 2017, Insee.

J'évoque un autre élément, qui est le calendrier de la fécondité. En Guyane et à La Réunion, toujours selon la première enquête 2009-2010, une part des femmes avait au moins un enfant à 20 ans. À La Réunion, le taux était de 26 à 23 %, soit une femme sur quatre dans les générations 1980 et 1989, alors que cela ne concernait en France métropolitaine que 4 % des femmes. Cette maternité précoce renvoyait probablement à des trajectoires sociales et scolaires particulières.

M. Claude-Valentin Marie. Nous voyons donc le double effet de la fécondité, du nombre d'enfants qui diminue et de la migration. Ces éléments se combinent, non pas pour permettre d'une certaine manière à chacun de devenir plus vieux, ce qui est plutôt une bonne chose, mais à la société dans son ensemble de se modifier complètement et de vieillir. La pyramide des âges laisse voir l'effet de la diminution de la natalité et un déficit migratoire important qui marquent un creux de la pyramide aux âges d'activité. La situation modifie complètement la pyramide. La partie verte en filigrane correspond à la situation en 1990 et vous voyez le changement opéré, qui va encore s'accroître. En 2020, la perte d'habitants en Martinique a été plus de plus 35 000 personnes en moins de dix ans.

À l'opposé, Mayotte et la Guyane affichent une très forte croissance démographique. Cet élément modifie la densité de la population sur le territoire de manière différenciée selon qu'on soit à Mayotte, à La Réunion, mais aussi en Guyane, où s'opère un glissement des pôles de concentration de populations de Cayenne vers Saint-Laurent-du-Maroni, avec des compositions internes quand même différentes.

Nous avons regardé les populations adultes aux Antilles et en Guyane en 2010. Si je prends simplement la population antillaise, 73 % de la population représentée en grenat était

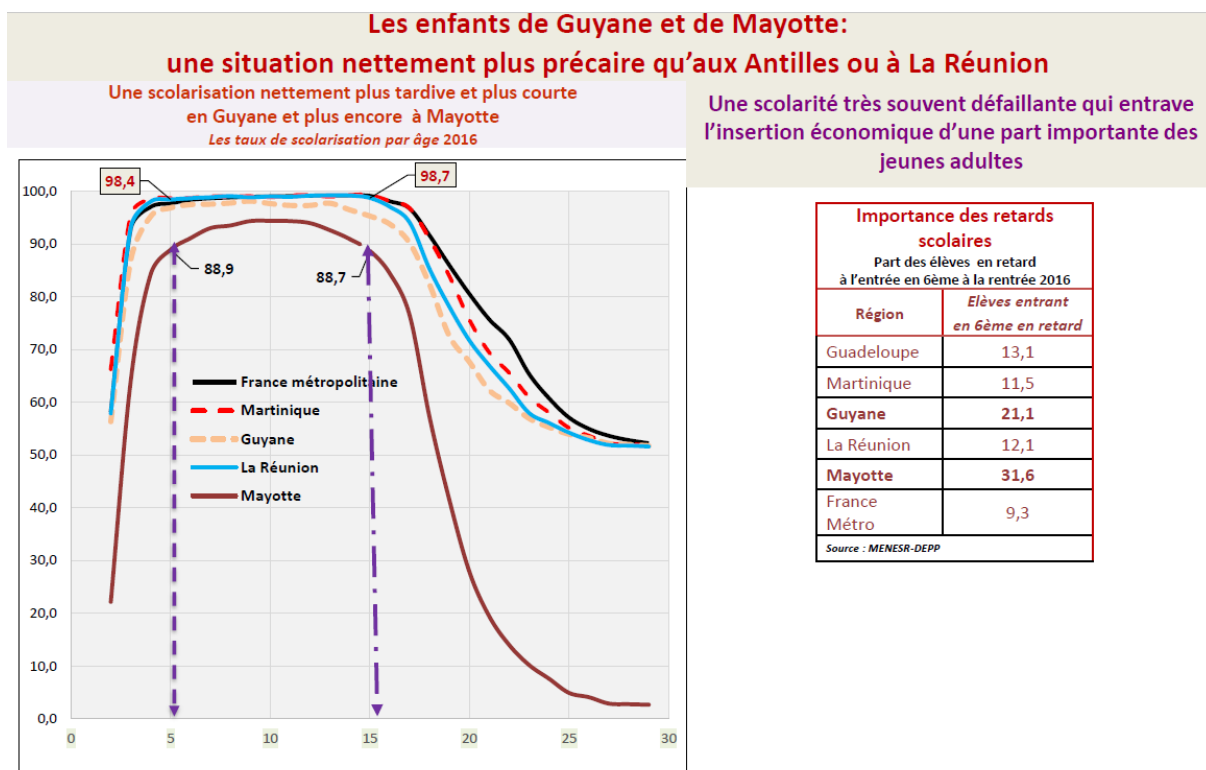
native des Antilles, dont les deux parents étaient nés aux Antilles. Si je regarde la même situation pour la Guyane, cette même population représente simplement 17 % des habitants guyanais. À l'inverse, seuls 4 % de la population des Antilles ne se composait de personnes nées à l'étranger, hors de l'Union européenne. Ce taux s'établit à 42 % en ce qui concerne la population de la Guyane. Au-delà des mouvements quantitatifs de populations, nous avons quelque chose qui différencie fortement les Antilles d'un côté, la Guyane et Mayotte de l'autre, qui est une recomposition interne des populations par un allongement des populations immigrantes qui s'installent dans le territoire. Lorsque l'enquête a été réalisée en 2010, il y avait en Guyane une très forte acceptabilité de cette dynamique. La question se pose avec les événements que l'on voit à Mayotte. Jusqu'à quand cette acceptabilité serait importante et ce que l'inacceptabilité pourrait entraîner comme conséquence dans la socialisation, l'unicité et la cohésion de la population ?

À Mayotte, 30 % de la population est née dans l'île parmi les adultes de 18 à 79 ans dont les deux parents sont nés à Mayotte, alors que 47 % de la population est née à l'étranger. Vous avez à côté les origines de cette population qui sont principalement les Comores, mais dans les dynamiques actuelles, des changements s'opèrent. J'ajoute que ces populations étrangères sont le plus souvent en situation administrative irrégulière.

L'effet de cette migration se reporte sur la natalité. Mayotte constitue le cas extrême, mais nous retrouvons un peu la même chose en Guyane. Nous assistons à un nombre croissant de naissances d'enfants de deux parents étrangers. Nous sommes passés en 2014 à 28 % des enfants nés de deux parents étrangers à 45 %. Les enfants nés de deux parents français suivent plutôt une courbe baissière.

Une grande part de ces enfants est directement soumise à la révision du code de la nationalité et dont l'acquisition de la nationalité sera très différenciée compte tenu de la spécificité mahoraise par rapport au reste du territoire. C'est un enjeu important pour la cohésion globale de la société et la manière dont l'avenir, les cohésions et les relations interpersonnelles pourront se développer dans la société mahoraise.

M. Didier Breton. Je vous propose de revenir à l'ensemble des DOM pour aborder les niveaux de scolarisation des populations les plus jeunes. Ici, grâce au recensement de la population, nous pouvons savoir à chaque âge la part des individus scolarisés. Des situations relativement différentes se font jour. À Mayotte, un retard à la scolarisation apparaît, malgré les progrès très rapides qui ont concerné les garçons et les filles. Il y a encore un déficit, avec un taux de scolarisation de 88,9 %, alors que dans les autres départements, presque la totalité des enfants est scolarisée. À 15 ans, un peu avant l'entrée au lycée, le taux se situe à 88,7 % à Mayotte contre 100 % dans les autres départements. Selon les sources de l'éducation nationale (2016), la part des enfants qui ont un âge supérieur à celui qu'ils devraient avoir à l'entrée en sixième se situe à 9,3 % en métropole contre 31,6 % à Mayotte. En Guadeloupe, Martinique et à La Réunion, les taux se veulent proches de l'indice métropolitain, mais il faut quand même constater un écart de trois, voire de quatre points.



M. Claude-Valentin Marie. Ces chiffres s'entendent indépendamment de la sortie précoce des enfants de la scolarité. Sur le terrain se retrouve un nombre grandissant d'enfants avec une faible scolarité ou un faible niveau de scolarité.

M. Didier Breton. Nous venons de déposer, avec mes collègues de l'université de Paris-Nanterre, un rapport sur les enfants non scolarisés à Mayotte.

L'autre élément qui vise à mesurer l'efficacité du système scolaire repose sur le pourcentage de personnes rencontrant des difficultés de lecture ou considérées en situation d'illettrisme. En métropole, nous sommes à 11,3 % alors qu'en Guadeloupe, la proportion est trois fois plus importante. Les taux s'établissent à 55 % en Guyane et même à 72 % à Mayotte.

Pour aller plus loin dans la trajectoire de cette entrée dans la vie d'adulte, nous mesurons les taux d'emploi des différents territoires, pour l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans. Il est, sans commune mesure, bien inférieur au niveau métropolitain dans tous les territoires, particulièrement à la Réunion, avec la Martinique un peu au-dessus. Moins d'une personne sur deux travaille à La Réunion.

M. Claude-Valentin Marie. Si nous avons tracé cette courbe selon une continuité d'une vingtaine d'années, nous aurions constaté que seule la Martinique se place au-dessus des 50 %. La plupart des autres départements se situent en dessous. L'effet de reproduction de la précarité est important à considérer. Je parle bien des actifs dans les territoires, pas de ceux qui sont en dehors.

M. Didier Breton. Nous connaissons le poids des emplois publics dans l'ensemble des DROM parmi les cadres, c'est-à-dire 50,9 % chez les 25-30 ans, contre 30 % en métropole. La même constatation vaut pour les professions intermédiaires. C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles les évolutions dans le temps ne sont pas évidentes, puisque la réserve d'emplois dans le domaine public s'est en partie asséchée par rapport aux années 1960.

M. Claude-Valentin Marie. Ce sujet est pris en compte dans l'arbitrage fait par les jeunes sur le fait de partir ou pas ou de revenir ou pas. Dans quel secteur d'activité ? Pour quel niveau de rémunération et quelle qualité de protection ? Si le volume des capacités d'emplois publics se réduit, il s'ensuit un changement du rapport au territoire, à la perspective d'activité. C'est la raison pour laquelle la grande majorité des diplômés réside en France métropolitaine.

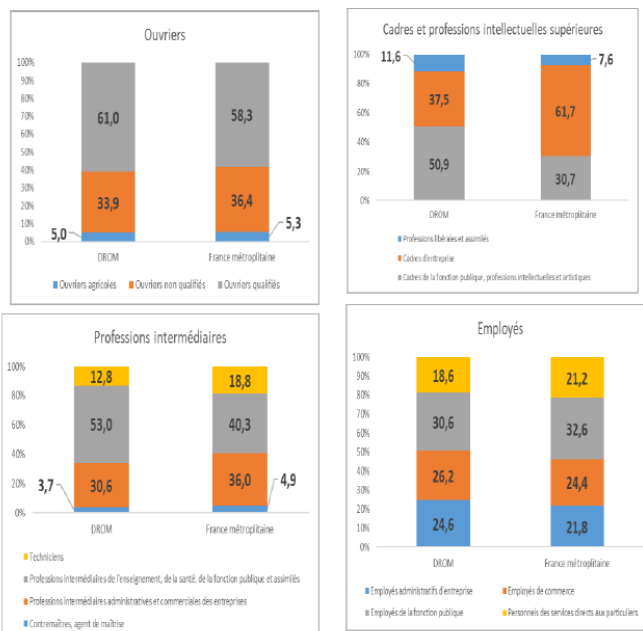
M. Didier Breton. Le dernier graphique se consacre à l'utilisation du diplôme. Nous croisons les diplômes des individus avec leur catégorie socioprofessionnelle. Nous voyons bien que les personnes titulaires d'un diplôme supérieur sont plus souvent cadres lorsqu'elles vivent en métropole par rapport à celles restées dans leur territoire de naissance. Il existe cette difficulté, une fois que l'on est diplômé, de capitaliser ce diplôme quand on reste dans son territoire. Il semble plus intéressant de rejoindre la métropole. Cette réalité vaut pour les femmes, les hommes et l'ensemble des départements.



Importance de l'emploi public pour les jeunes

Répartition par CSP détaillée dans chaque CSP – Natifs DROM y vivant 25-30 ans & Population métropolitaine 25-30 ans

Graphique 2.25. Répartition des natifs des DROM de 25-30 ans y vivant par CSP détaillée, selon la catégorie socioprofessionnelle et comparé à la France métropolitaine, en 2019



Lecture : Parmi les ouvriers âgés de 25-30 ans natifs des DROM vivant dans leur DROM de naissance, 61,0 % sont des ouvriers qualifiés. En France métropolitaine, cela représente 58,3 % de l'ensemble des ouvriers de 25-30 ans.
 Champ : Natifs des DROM de 25-30 ans y vivant (Antilles/La Réunion) ou Personnes vivant en France

En comparant la répartition au sein des catégories socioprofessionnelles, nous pouvons observer des différences dans les DROM et en France métropolitaine :

- La part de cadres d'entreprise est **beaucoup plus élevée en France métropolitaine** chez les cadres. La part de cadres de la fonction publique est, elle, plus élevée dans les DROM ;
- La part de professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés est **plus élevée** dans les DROM ;

M. Claude-Valentin Marie. Nous constatons donc des phénomènes démographiques variables de territoire à territoire, une similitude entre Guadeloupe et Martinique sur à peu près tous les éléments, une dissociation et une évolution imposées de la

Guyane et Mayotte. Cette proximité démographique relative à l'évolution de la Guyane et de Mayotte ne recouvre pas les mêmes réalités ethnoculturelles ni la même modalité d'acceptation des populations immigrées et immigrantes des territoires. Il en résulte une situation de précarité forte pour une grande partie de la population, que traduisent les éléments de la politique sociale. Je cite par exemple l'importance du RSA dans les DROM par rapport à la métropole. Les allocataires du RSA sont, à La Réunion, en nombre plus important qu'en Seine-Saint-Denis en valeur relative. La précarité découle de cette situation, justifiant une protection sociale relativement importante dans les DOM. Elle ne suffit néanmoins pas à amortir toutes les difficultés. Près des deux tiers de la population des DOM sont couverts par au moins une prestation légale contre 49 % en métropole. L'évolution est très variable. Elle s'élève à près de 80 % à La Réunion.

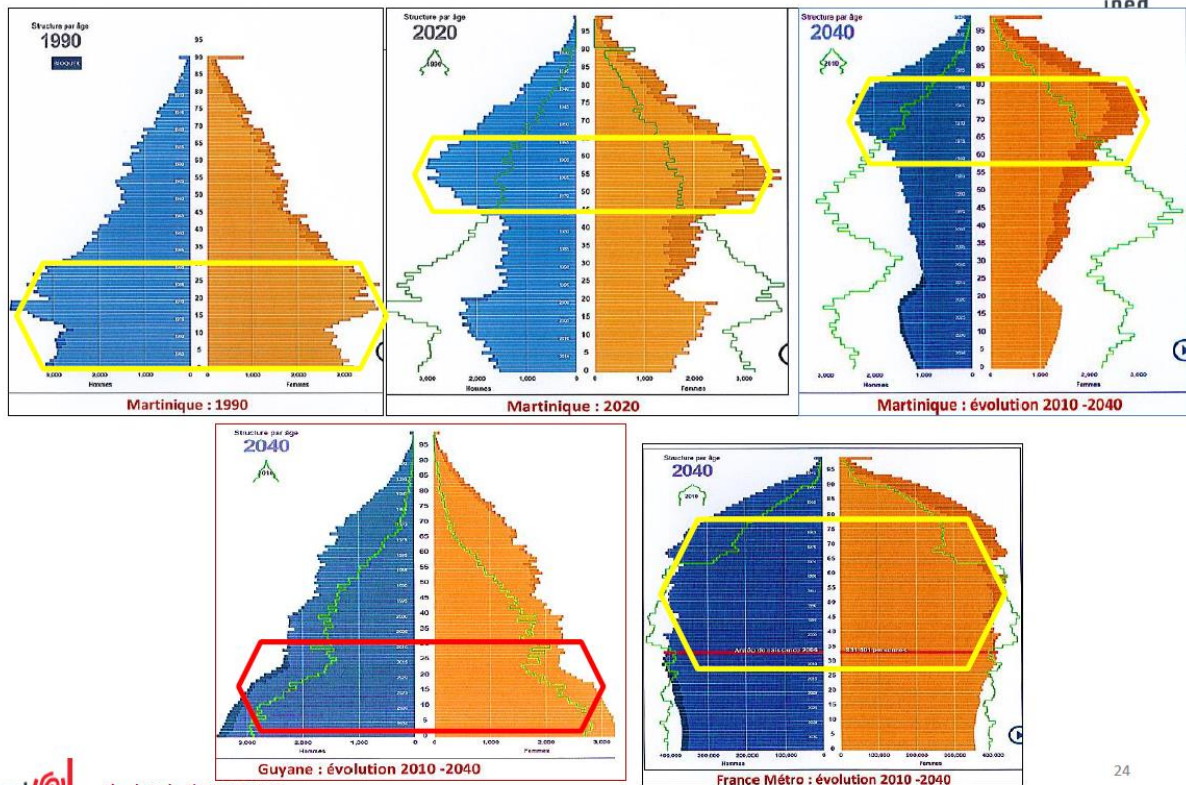
La situation des familles monoparentales apparaît très particulière. Il ne s'agit pas d'une représentation de la monoparentalité telle que nous la percevons au niveau national. La monoparentalité constatée aux Antilles se veut durable, avec un fort taux de précarité des mères de famille, qui influe sur la scolarité des enfants.

En Martinique et en Guadeloupe, la part d'allocataires du minimum vieillesse est très importante, pour deux raisons. D'une part, le volume de la population vieillissante est élevé et, d'autre part, cette population a connu un parcours de vie précaire.

La philosophie créole, notamment à La Réunion et aux Antilles, contribue à garder les parents au sein du cercle familial. Une expression consiste d'ailleurs à dire : « Je ne place pas maman à l'asile. » Cette solidarité intergénérationnelle peut rester un élément culturel marquant, mais elle aura plus de difficultés à être une réalité compte tenu de l'évolution des populations.

La pyramide des âges de la Martinique en 1990 montre que les classes d'âge les plus jeunes regroupent les effectifs les plus importants. La même pyramide en 2020 laisse voir la mutation qui s'est déjà opérée. La société est déstabilisée dans sa base et pèse déjà sur ses épaules une charge trop lourde pour les catégories intermédiaires. Pour 2040, vous voyez l'écart entre la réalité des Antilles et la préoccupation que nous devons avoir par rapport à ce qui apparaît comme une réalité délicate en métropole. La pyramide des âges de la Guyane nous laisse comprendre que nous ne sommes pas dans le même univers.

**Rapidité du vieillissement et Intensité de la décroissance démographique :
une modification radicale de la pyramide des âges des Antilles en à peine 50 ans**



M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Ces informations sont importantes et aussi très inquiétantes, singulièrement en Martinique et en Guadeloupe. Plusieurs points attirent notre attention, dont celui du vieillissement. J'ai bien compris qu'il y a des réalités. Je souligne préférer employer le vocable « France hexagonale » plutôt que celui de « France métropolitaine » car ce dernier renvoie à un rapport entre un centre et une périphérie. Concernant les questions démographiques, il s'agit d'une évolution et vous avez parlé de l'accélération de cette évolution. Les conséquences impactent l'éducation scolaire, la composition familiale, la monoparentalité. Nous avons deux catégories, celle de la Martinique et de la Guadeloupe et celle de la Guyenne et Mayotte, qu'il convient de décliner différemment au regard de leur évolution démographique. Notre commission d'enquête porte sur le coût de la vie, directement lié aux types de population, c'est-à-dire leur niveau de vie et la composition des familles. Avez-vous établi des corrélations sur la base de ces questions démographiques par rapport au niveau de vie des ménages ?

M. Claude-Valentin Marie. Il est tout à fait possible d'avoir des éléments permettant de resituer, en fonction de la catégorie sociale du chef de ménage, les foyers les plus précaires par rapport à ceux qui sont mieux lotis. Nous observons un contraste très fort dans le domaine de l'emploi public et de sa sur-rémunération. Il s'ensuit un clivage important entre cette population qui bénéficie de meilleures conditions de rémunération et d'un volume d'épargne par rapport à la population précaire. Cette dernière se compose, pour une grande part, de familles monoparentales. Les parents affichent un niveau de formation relativement peu élevé, avec un effet de reproduction de la précarité à l'identique sur les enfants, de génération en génération. La même analyse dans un département métropolitain ne produirait pas les mêmes écarts compte tenu de l'effet des 40 %. Nous voyons une situation de précarité et d'inégalité fortes, peut-être de moins en moins acceptée.

M. Didier Breton. En matière de PIB par habitant, les départements d'outre-mer se situent de la 14^e à 18^e place. Nous pouvons aussi calculer les taux de pauvreté en fonction de l'âge. Chez les plus jeunes, ces taux sont plus élevés de dix à quinze points par rapport à des départements comme la Creuse, le Nord ou la Corse. Si nous couplons cette situation au minimum vieillesse, il en ressort deux populations particulièrement touchées par la pauvreté, c'est-à-dire les plus jeunes, en lien avec le niveau d'éducation et le potentiel d'emploi, et les plus âgés, pour d'autres raisons, notamment du fait de la part importante de personnes qui n'ont pas cotisé. Elles arrivent à un âge élevé sans avoir de retraite et sans autre alternative que le minimum vieillesse. La précarité ou la pauvreté monétaire touche ces deux catégories en priorité.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Vous avez parlé du taux d'emploi plutôt que du taux de chômage, mais ce taux d'emploi prend-il en compte une personne qui travaille, quel que soit le nombre d'heures travaillées ? Ne reprenez-vous que les personnes qui travaillent à plein temps ?

M. Claude-Valentin Marie. Nous retenons l'ensemble des personnes employées à un instant T, en reprenant les caractéristiques de l'Insee pour ne pas créer de catégories complémentaires. J'ai fait allusion à la situation de l'emploi dans la fonction publique. Il existe des précarités d'emploi en termes de conditions de travail, de statut de travail et d'emploi, mais aussi en termes de saisonnalité de l'emploi. Nous avons regardé aux Antilles l'héritage de l'économie de plantation, qui dépendait de périodes d'activité et d'inactivité. Au moment de la récolte, la main-d'œuvre se mobilisait, mais cessait toute activité une fois la récolte terminée. Il existait donc une situation de cyclicité au sein de cette population, entre des périodes de forte activité, qui n'était pas forcément déclarée, et des périodes d'inactivité, au cours desquelles il fallait se débrouiller. Cette situation se répète, mais dans des conditions de précarité nouvelles. Nous le voyons très concrètement dans le BTP. J'ai participé à une étude sur l'emploi illégal aux Antilles et nous pouvons y retrouver ce genre de situation. La précarité de l'emploi est un élément essentiel dans la constitution du paquet financier à partir duquel une famille peut se permettre, ou pas, d'apporter son soutien à la vie scolaire de l'enfant, voire son parcours universitaire. Cela ne signifie pas que toutes les personnes de conditions modestes n'ont pas la possibilité de permettre à leur enfant de rejoindre l'université. Il ne faut pas non plus tomber dans les clichés, les dynamiques individuelles restent importantes. Globalement, nous constatons quand même une situation de très forte inégalité liée à la précarité.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Avez-vous étudié les causes de l'évolution démographique bien distincte, avec la Martinique et la Guadeloupe d'un côté et la Guyane et Mayotte de l'autre ? En Martinique et en Guadeloupe, nous assistons une dénatalité, avec un nombre de décès supérieur à celui des naissances. Pour la Guyane et Mayotte, avez-vous réfléchi aux causes ayant conduit à cette situation ?

M. Didier Breton. En Martinique, Guadeloupe ou à La Réunion, la baisse de la natalité s'inscrit dans un mouvement plus universel, ce que l'on appelle la transition. Ce sont souvent l'apparition de nouvelles valeurs, la capacité à maîtriser sa fécondité grâce aux moyens de contraception, le niveau d'éducation qui augmente. Il faut surtout remarquer la vitesse exceptionnelle du phénomène. Le passage de six enfants par femme à deux a pris plus de cent ans en métropole, alors qu'il n'a pas dépassé la quinzaine d'années en Martinique et en Guadeloupe. Il s'est aussi couplé à une émigration. Le nombre de naissances est le produit d'un comportement fécond avec un nombre de femmes en âge de procréer. La natalité et la baisse des naissances s'expliquent autant par la baisse de la fécondité que par la diminution du

nombre de femmes en âge de procréer. À La Réunion, le seuil se situe à 2,4. Il existe toujours une dynamique démographique, intéressante à étudier. Comment expliquer ce seuil de 2,4, alors qu'aux Antilles, il s'établit plutôt à 2 ? Certains collègues travaillent sur cette question.

S'agissant de la mortalité, nous observons un petit déficit, même s'il n'y a quasiment plus de différence entre les Antilles et la métropole. Comme l'ont montré les pyramides des âges, la transition s'est opérée très rapidement, en raison d'un développement rapide.

M. Claude-Valentin Marie. La migration a été importante, notamment la migration féminine. Les enfants qui ne sont pas nés en Martinique et en Guadeloupe sont nés en métropole, pour une grande part d'entre eux. En 1982, j'ai effectué pour l'Insee un recensement de la population, en considérant la catégorie d'hommes comme une catégorie que l'Insee ne traitait pas comme telle sur la migration en métropole et en demandant de regarder non pas simplement les natifs de la métropole, les enfants nés en métropole mais qui vivaient dans le ménage. C'est ce que j'ai appelé les « originaires des DOM ». C'est la conjonction de deux mouvements. Les femmes qui ont réduit le nombre d'enfants et les femmes en âge d'avoir des enfants vivent en métropole. Elles peuvent se demander, au terme de leur carrière, si elles veulent retourner dans les DOM pour s'occuper de leurs parents ou si elles veulent rester proches de leurs enfants en métropole. Nous avons appelé ce sujet « faire famille à distance ». La famille est située dans deux espaces géographiques différents, ce qui modifie les potentialités des populations locales vieillissantes en termes de relations et de soutiens intergénérationnels. Notre présentation s'accompagne de l'idée de cet accompagnement familial. Cette valeur socioculturelle évolue de ce point de vue.

M. Didier Breton. Il faut aussi mentionner la disparition des familles très nombreuses. Dans la décennie de 1930, 30 % des femmes avaient six enfants ou plus. Six générations plus tard, le taux ne dépasse pas les 4 %. Il y a eu un changement de modèle et une diminution des familles très nombreuses. Le mouvement a été radical et très rapide aux Antilles.

M. Claude-Valentin Marie. Lors d'une conférence aux Antilles, j'ai rencontré des femmes d'une quarantaine d'années qui vivaient dans un imaginaire de ce qu'avait été leur vie de famille, sans prendre conscience qu'elles avaient elles-mêmes changé de siècle dans le rapport aux enfants. Une même génération peut avoir vécu les deux situations, une partie avec les parents, l'autre avec les enfants.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Nous parlons de migration. Cette accélération est due au fait que de nombreuses familles, ne trouvant pas de travail en Martinique et en Guadeloupe, sont parties s'installer en métropole pour renforcer le territoire hexagonal, mais en réduisant les capacités et les potentialités dans nos territoires. Nous pouvons dire que cette accélération est due à cela. Vous avez indiqué que le phénomène de baisse de natalité s'est prolongé une centaine d'années en métropole, mais s'est révélé beaucoup plus rapide aux Antilles. Ce sont moins de femmes, donc moins de possibilités de procréation, avec déjà un modèle différent.

Avez-vous analysé cette baisse démographique en relation avec le modèle économique ? Je pose aussi la question des concentrations dans le modèle économique de nos territoires, des monopoles et des oligopoles. Existe-t-il un lien populationnel par rapport au modèle économique ? Quelle est la part des fonctionnaires ayant droit aux 40 % parmi les emplois ?

M. Didier Breton. Notre étude a porté sur la tranche d'âge des 25-30 ans et par classe sociale. Nous parlons de 50 % des cadres.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Est-ce par rapport à l'ensemble des salariés du territoire ?

M. Didier Breton. C'est par rapport aux actifs. Je dis que 50 % des actifs qui sont cadres appartiennent à la fonction publique, contre 30,7 % qui sont employés de la fonction publique, fonctionnaires ou pas, en métropole. La différence s'avère vraiment importante.

Si nous prenons les professions intermédiaires, le taux se situe à 53 % dans les DOM contre 40 % en métropole. Qu'il s'agisse des cadres ou des professions intermédiaires, ce sont toujours des emplois qualifiés, où l'on peut faire valoir un diplôme. C'est moins vrai chez les employés et les ouvriers.

M. Claude-Valentin Marie. En matière de dépeuplement et de vieillissement, nous étions dans un rapport inverse en termes de politique publique. Il y en avait trop, il y avait l'idée que nous étions dépassés. Deux politiques parallèles ont été mises en place, la première consistant à réduire la natalité et la seconde favorisant l'émigration. Aux Antilles, plus qu'à La Réunion, il s'en est suivi des vagues relativement importantes de populations natives des Antilles en direction de la métropole. Il existait une différenciation au sujet des localisations professionnelles et territoriales de ces populations. Les Réunionnais, dotés d'un bagage scolaire moindre à cette époque que les Antillais, étaient davantage orientés vers les provinces et les emplois du secteur privé alors que les Antillais se dirigeaient surtout vers la fonction publique et la fonction hospitalière. À une période donnée, beaucoup travaillaient pour les Postes, télégraphes et téléphones (PTT). Il existait une sorte de socialisation au sein de ces entreprises.

Deux éléments sont à prendre en compte. On poussait les gens à partir en raison de l'absence de tout projet de développement qui aurait permis de les employer sur place. Ensuite, ils avaient la possibilité d'intégrer un emploi et, surtout, de devenir fonctionnaires en métropole. Entre cette période, qui a couvert les années 1960-1970, et celle d'aujourd'hui, le monde a changé. Ces univers d'attraction n'existent plus. La composition de la population qui ambitionne de s'installer en métropole a elle-même changé. La nouvelle sélection qui s'opère ne s'attache plus à ceux qui n'ont pas d'emploi et qui sont incités à partir pour éviter la révolte sociale. Aujourd'hui, la métropole sélectionne les populations qu'elle veut. Tout le monde peut partir, mais tout le monde n'a pas la possibilité de faire carrière. En 2010, 60 % des jeunes âgés de 15 à 25 ans aspiraient à partir, mais tous n'ont pas la possibilité de s'installer et de lancer une carrière.

Ils sont partis pour des raisons de précarité, sont revenus pour des raisons de précarité et se retrouvent dans une situation de précarité. Il en résulte une situation de crispation sociale, voire de délinquance du fait que ces jeunes sont laissés en marge de la société antillaise. Le fait qu'il n'y ait plus d'espace pour ces populations de conditions modestes, comme c'était le cas dans les années 1960, est un enjeu pour leur retour dans les DOM.

Le niveau de diplôme des jeunes adultes nés aux Antilles vivant en métropole est équivalent et celui de la jeunesse métropolitaine. Ce n'est pas le cas de tous ceux qui sont restés aux Antilles. Un effet de sélection s'opère au bénéfice des populations qui réussissent à

construire une carrière, mais au détriment de la société locale, qui se voit perdre des compétences.

M. Didier Breton. S'agissant de l'aspect populationnel, La Réunion regroupe 900 000 habitants, ce qui suppose un potentiel de développement lié aussi en partie à la population. Aux Antilles, la population est deux fois moins importante, ce qui rend plus difficile la volonté de développer les économies.

Le diplôme protège du chômage. Nous pourrions dire, de manière simpliste, qu'avec le niveau d'éducation, le chômage pourrait baisser, mais cette logique ne fonctionne pas. Nous voyons, au fil des générations, que le niveau du diplôme se déprécie, c'est-à-dire la capacité à valoriser son diplôme sur le marché de l'emploi. C'est le cas à La Réunion, en Martinique et en Guadeloupe. Le phénomène s'explique en relation avec les trajectoires professionnelles possibles qu'offrait la fonction publique selon un niveau de diplôme élevé et qu'elle n'offre plus aujourd'hui. Très certainement, des potentiels existaient avant. Est-ce lié au modèle économique ? Peut-être. En tous les cas, c'est bien lié à la création d'emplois dans la fonction publique.

M. Claude-Valentin Marie. C'est lié au fait que la fonction publique ne peut pas fournir les créations d'emplois à l'équivalent au secteur privé. Il existe des niches d'activité à forte valeur ajoutée susceptibles de produire des richesses locales et de susciter le retour de jeunes formés en métropole. Je pense aux nouvelles technologies ou à la gestion de production agricole, par exemple. Cette question se posait déjà il y a une dizaine d'années. Je vous enverrai quelques-unes de mes conclusions. Il s'agissait déjà de sortir des schémas socioéconomiques ou de nos modes d'organisation pour aller vers des situations qui apparaissent évidentes aujourd'hui.

M. Didier Breton. Les Antilles accueillent moins d'habitants que La Réunion, mais elles se situent dans un bassin de vie, dans l'espace Caraïbe que ne connaît pas La Réunion, beaucoup plus isolée. Peut-être y a-t-il des potentialités en termes de développement de modèles économiques différents.

M. Claude-Valentin Marie. Nous ne sommes pas un territoire attractif pour les populations environnantes en termes d'immigration. L'idée n'est pas d'attirer des populations pour les faire travailler, mais de créer une activité économique attractive comme potentiel économique et qui répond aux besoins de nos sociétés et de l'espace Caraïbe. Il reste un espace commercial potentiel à conquérir.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Je vous rejoins. La Caraïbe représente un potentiel de marché de plus de 40 millions d'habitants. Quel est selon vous le rôle de la départementalisation sur l'évolution démographique de notre territoire ?

M. Claude-Valentin Marie. Ce n'est pas la départementalisation en soi. Toutes les opérations ont été menées sur le fait de dire « ils sont trop nombreux, nous n'arriverons pas à les nourrir ». Il aurait fallu que la départementalisation, avec les instruments qu'elle offrait, permette de faire autre chose. Quel projet de développement avons-nous ? Dans quel contexte socioéconomique et d'organisation sociopolitique ? Le même problème se pose aujourd'hui au sujet de la départementalisation. La structure sociojuridique et institutionnelle peut être malléable en fonction des opportunités et des initiatives à engager.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Qu'il y ait une chute ou un accroissement démographique, nous voyons une progression des inégalités. Quelles en sont les causes ? Dans les deux cas, nous parlons des régimes de l'article 73 relatif à l'égalité des droits, ce qui est paradoxal.

M. Claude-Valentin Marie. Je n'ai pas de réponse définitive. Il faut savoir comment user des instruments juridiques disponibles pour mettre en œuvre le développement et vérifier si nous avons un obstacle par rapport à ces projets de développement. Dans le cas de la Guyane, comment pouvons-nous nous servir d'une opportunité, comme celle que représente le centre spatial, pour développer un projet national, voire international, dont les retombées sont suffisantes pour alimenter une économie locale ? Je réserve mon schéma à la borne littorale. Nous n'avons rien dit au sujet des populations intérieures, qui constituent aussi un enjeu sur les modalités de leur scolarisation, de la prise en charge de leurs déplacements liés à la scolarisation et de leur avenir à la suite de cette scolarisation, de ce qu'on a appelé l'épidémie de suicide. Pourquoi sommes-nous dans une situation de pénurie de populations qualifiées localement et d'échecs scolaires ?

En Martinique, la situation est à l'opposé de la situation mahoraise, avec une baisse du nombre d'enfants scolarisés. Cela devrait permettre de penser différemment une meilleure performance de l'instrument scolaire et les dynamiques d'éducation. Il n'est pas normal que cette reproduction à l'identique de la précarité perdure alors que les enfants scolarisés sont moins nombreux. La Martinique est presque un miroir grossissant d'une contradiction que nous ne comprenons pas. Il y a un enjeu de formation, qui doit être pensée différemment, pour mettre fin à l'échec scolaire et à la continuité de la précarité sociale.

M. Didier Breton. Vous dites qu'il y a peu de corrélations entre la croissance démographique et l'augmentation, ou non, des inégalités. Peut-être n'y a-t-il pas de lien entre les deux. Vient ensuite la question des inégalités. Au début des années 2000, nous étions dans une situation particulière à La Réunion et aux Antilles. La sur-rémunération était disponible mais, en même temps, les minima sociaux étaient inférieurs à ceux versés en métropole. Cette situation n'existe plus. Les inégalités ont-elles vraiment augmenté ? Je ne le sais pas. Par contre, sont-elles moins tolérables ? Il est de plus en plus difficile d'accepter ces questions d'inégalité.

S'agissant de la relation avec la démographie, les causes ne sont pas les mêmes. À Mayotte, les personnes qui arrivent et celles qui sortent sont très marquées par leur niveau d'éducation et de revenus potentiels. Une partie des natifs de Mayotte quitte l'île pour rejoindre la métropole. Les personnes qui arrivent affichent un niveau d'études qui ne peut pas être matérialisé en termes de revenus. La situation illégale contribue aussi aux difficultés.

Aux Antilles, les personnes qui restent suivent des trajectoires de vie leur offrant un revenu inférieur à celles qui partent. Les migrations peuvent jouer sur ces facteurs d'inégalité. Une population se compose d'un ensemble dans lequel on entre et duquel on sort. Vous pouvez avoir autant d'entrées que de sorties, ce qui ne change rien en matière d'effectifs. Par contre, sa composition peut fortement varier. Les migrations expliquent aussi peut-être ces inégalités croissantes.

Je pense que les inégalités sont de moins en moins tolérables et tolérées et de plus en plus discutées.

M. Claude-Valentin Marie. Cette situation suscite, au sein des populations qui se sentent exclues, la légitimité de la violence, synonyme de la seule réponse possible à leurs yeux. Le discours de délégitimation des autorités politique apparaît plus important. Ce manque de confiance fragilise le tissu social.

À Mayotte, il existe un tel besoin de scolarisation qu'on y est allé presque à reculons. Dans les années 1980, les Mahorais aspiraient à quitter leur île et à s'installer à La Réunion, où ils étaient souvent mal reçus. Aujourd'hui, ils se sentent agressés par les Comoriens qui arrivent. Qu'avons-nous organisé pour permettre une meilleure fluidité de l'itinéraire de formation des jeunes et de leur parcours de mobilité ? Qu'en est-il d'une coopération effective avec les Comores pour éviter la migration ? Nous pouvons la voir comme une instrumentalisation par les autorités comoriennes, mais c'est aussi l'aspiration des gens dans leur idée de parcours de promotion sociale. Nous ne pouvons abstraire la question de la coopération avec les Comores pour comprendre le sujet de l'immigration. Les autorités comoriennes n'ont même pas besoin d'encourager les migrants à embarquer dans les *kwasa-kwasa*. Nous avons atteint un tel point de crispation qu'il est difficile de trouver une solution.

M. Didier Breton. Le niveau d'éducation a très fortement augmenté. Il y avait vingt ans d'écart entre les Antilles et La Réunion. Aujourd'hui, La Réunion a quasiment rattrapé son retard. Les difficultés sont d'autant plus difficiles à accepter qu'on a expliqué qu'en allant à l'école, on allait réussir et bénéficier d'un effet de promotion. Le niveau moyen de revenu a certes augmenté, mais la frustration ou la déception peut entraîner un sentiment d'inégalité très fort. La même constatation vaut pour la métropole, mais, en outre-mer, le poids de la population soumise à une impasse est plus important. Les personnes ont le sentiment de ne rien faire de leur niveau scolaire ou de leurs diplômes.

M. Claude-Valentin Marie. Il faut aussi citer les phénomènes socioculturels. À La Réunion, il existe ce rapport à la terre et à la famille, une réalité que nous avons un peu perdue dans les évolutions socioculturelles et ethnoculturelles de nos développements. La part des jeunes Réunionnais diplômés en métropole est de très loin inférieure à celle des jeunes Martiniquais ou Guadeloupéens, non pas parce qu'on a interdit aux uns et permis aux autres. Ils ont fait leur choix. Ils croient davantage en l'avenir de La Réunion que nous-mêmes nous croyons en l'avenir des Antilles. Cet aspect n'est pas négligeable dans l'organisation et la cohésion d'une société.

Nous trouvons de la précarité et de la violence à La Réunion, il ne faut pas non plus peindre un tableau idyllique. La perspective, pour les années 2040 à 2050, est une population de près d'un million d'habitants. Quelle est la perspective de la Martinique et de la Guadeloupe si nous restons dans la tendance d'aujourd'hui ? Elle montre une population équivalente à celle de 1946, selon une structure de population différente. Il s'agit de la pyramide inversée de celle de La Réunion. Les chiffres et classements d'âges reflètent des histoires de vie, de société et de formes de socialisation. L'action publique est un instrument de la socialisation et d'ouverture des parcours. Nous sommes aujourd'hui en déficit dans ce domaine.

Nous ne sommes pas des spécialistes de ces questions. Notre travail consiste à identifier les indicateurs qui permettent de constater les difficultés, les enjeux, les aspirations, avec le souhait de les rationaliser. C'est ce que nous avons fait en évoquant la famille monoparentale et le risque d'une reproduction à l'identique de la précarité. Il s'agit d'une réalité plus spécifiquement martiniquaise, justifiant la mise en place d'une politique elle aussi spécifique.

Les sociétés ont évolué de la même manière sur le plan institutionnel. Dans la réalité, elles apparaissent différentes les unes des autres et obligent à repenser les instruments de leur devenir. Les politiques publiques supposent des investissements importants. En sachant que les enjeux sont les mêmes, peut-être faut-il prévoir une mutualisation de certaines choses.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Je reviens aux sujets de l'évolution démographique en fonction des territoires et du modèle économique. Selon la diminution ou l'augmentation démographique, les modèles économiques apparaissent assez négatifs en termes de création d'activités et d'emplois. En Martinique et en Guadeloupe, les collectivités locales ont généré l'emploi et l'activité, sans initiatives privées. De quelle manière analysez-vous cette situation ? L'évolution démographique et le modèle économique sont en inadéquation complète puisque si la population baisse ou augmente, le modèle ne répond pas aux critères d'un mieux vivre et mieux être collectifs ni à l'attractivité des territoires.

M. Claude-Valentin Marie. Très sincèrement, nous n'avons pas la réponse à cette question complexe. Tout se joue entre les acteurs institutionnels et les tenants de capitaux. Les populations concernées n'ont pas leur mot à dire.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. L'initiative privée vient quand même de personnes et de familles. La liberté d'initiative locale devrait leur permettre de créer leur propre activité et leur propre emploi. L'exiguïté du marché est un enjeu.

M. Claude-Valentin Marie. Créer son emploi ressemble à ce que faisaient les ouvriers agricoles. Ils passaient quatre mois dans les champs de canne, puis deux mois dans la maçonnerie. On ne peut pas dire que ce soit incitatif pour les jeunes d'aujourd'hui. Cela ne fonctionne pas. Créer son propre emploi, non. Aujourd'hui, le souhait est de vouloir se former pour accéder à un emploi, à la condition de profiter d'un univers qui offre des potentialités. Chacun rêve que son enfant réussisse, y compris parmi les populations les plus précaires. Ces dernières ont cependant face à elles leurs équivalents mieux formés, avec des niveaux de rémunération qui profitent des 40 %. Cette question des 40 % forme un obstacle à la cohésion. Ceux qui perçoivent les 40 % considèrent qu'il s'agit de la seule perspective pour faire face à la vie chère. La sur-rémunération mérite d'être abordée de manière plus vigoureuse. Un changement doit s'opérer. L'enfant d'un professeur qui devient lui-même professeur percevra également ces 40 %. L'enfant d'une femme de ménage ou d'une chômeuse échouera dans sa scolarité. Il faut casser ce modèle, ce qui suppose un investissement en faveur des populations précaires. La demande est aujourd'hui plus forte sur la contribution des populations favorisées au sein même de la société. Tout ne doit pas venir de l'extérieur. Nous devons être capables d'accepter un nouveau partage des richesses, mais aussi des potentialités. Cette perspective suppose de toucher à la sacralisation des 40 %. Il ne s'agit pas de supprimer son volume économique, mais de le transférer à des investissements publics plus larges.

M. Didier Breton. En matière économique, l'activité agricole a joué en partie. Il n'y a jamais beaucoup d'industrie. Il faut donc trouver des viviers ou des moyens de création d'emplois adaptés à la population locale. L'exercice n'est pas facile, surtout si les personnes les plus qualifiées ont quitté le territoire.

La question de la distance va jouer. Certes, le numérique permet de la compenser en partie, mais pas suffisamment pour créer des emplois en faveur de tous ceux qui sont restés et qui sont massivement les moins diplômés.

M. Claude-Valentin Marie. Je pense que vous connaissez Frantz Ventura, ancien directeur de l'hôpital. Nous avions à l'époque en Martinique un service de santé relativement performant et considéré comme l'un des meilleurs de la Caraïbe. J'avais proposé à France d'étudier la possibilité d'installer la Martinique comme pôle de vente de services auprès des autres territoires. Nous avions les médecins et les infirmières, alors que les territoires environnants n'avaient pas cette ressource. Il y avait donc cette disposition de coopération internationale, voire même avec la métropole en termes de mise en place du dispositif, pour permettre la vente de services à valeur ajoutée. Une telle démarche valorisait les gens sur place et plaçait la Martinique dans un projet de construction d'une économie de service, non pas par la simple consommation payée par la métropole, mais par des revenus extérieurs. Ce projet n'a jamais vu le jour.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Cet exemple soulève la question de la potentialité des territoires. La Martinique a une potentialité en termes de hub de santé pour la Caraïbe. Je parle aussi de la biodiversité.

M. Claude-Valentin Marie. En matière de biodiversité, nous avons une potentialité de formation à l'extérieur. Le retour de cette potentialité dépend des sommes qu'ils vont gagner et de la perspective offerte. Il ne s'agit pas seulement d'argent, mais aussi de perspective. J'appartiens à un pays qui apporte quelque chose dans l'environnement de la Caraïbe.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Il y a des réalités ou des moyens financiers publics, notamment des dotations d'État. Elles ont diminué ces dernières années. À l'époque, il y avait environ 400 000 habitants en Martinique, on en a perdu plus de 50 000. Le niveau de vie était difficile, mais beaucoup moins inégalitaire que celui d'aujourd'hui. La population a baissé et les inégalités ont augmenté. La question du coût structurel de notre territoire et du surcoût conjoncturel qui s'ajoute va perdurer. Il doit y avoir une répartition de la valeur ajoutée créée localement, notamment grâce à l'initiative privée. Au regard des problématiques insulaires et de changement climatique, des différentiels vont demeurer, ce qui justifie l'augmentation des niveaux de revenus et une meilleure qualité de vie à travers les potentialités de chaque territoire. À Saint-Martin, la potentialité touristique apparaît majeure.

S'agissant de l'industrie, nous ne produisons pas de matières premières, nous ne sommes pas riches en nickel comme la Nouvelle-Calédonie. Il existe quand même la possibilité de transformation. Dans le contexte maritime, je mentionne les possibilités liées au transbordement afin d'augmenter les capacités de desserte dans tous les domaines.

Ces potentialités sont donc importantes. La question est de savoir comment travailler la démographie pour en faire une force et non pas une faiblesse qui est celle d'aujourd'hui, avec des phénomènes de vieillissement et de dénatalité. Les problématiques éducationnelles sont partagées dans tous les territoires par rapport à la France hexagonale.

Comment faire en sorte que l'évolution des politiques publiques puisse aider une évolution démographique qui puisse aider elle-même un changement de modèle économique afin d'améliorer le niveau de vie ?

M. Didier Breton. Les économistes aiment le dividende démographique, c'est-à-dire observer cette période de transition démographique comme un potentiel. Le fait que la population croisse moins vite permet des potentiels de développement. Peut-être est-ce vrai dans un territoire comme la Martinique, mais le problème est que la politique publique est

nationale et se construit dans un environnement qui correspond à la pyramide des âges de l'Hexagone ou de la France entière. Cette politique s'applique de la même manière dans les territoires affichant des dynamiques démographiques différentes, ce qui peut susciter un certain nombre de questions sur les enjeux de développement. Le développement serait-il le même s'il y avait la capacité d'imaginer localement un nouveau modèle ? Dans de nombreux territoires ou pays, cette transition rapide a représenté un avantage en termes de développement économique. Ici, nous la présentons comme un élément particulier.

Ce sont des territoires qui se vivent aussi. Lorsque je parle de pays, pas en termes de nation, mais en termes d'identité forte, et de dépeuplement, quelle que soit la société, c'est un phénomène traumatisant. Symboliquement, on pèse moins.

Les deux choses ne sont pas si liées que cela. Avoir une population qui augmente ou diminue pourrait être une opportunité dans une économie indépendante. C'est aussi moins de créations d'emplois à imaginer. C'est aussi un niveau de qualification différent, avec des potentiels différents d'imagination et de création d'emplois. La question de la baisse de la population est aussi symbolique dans un territoire particulier, avec une identité forte. Les gens vivent ce territoire comme un pays et vivent la diminution de la population comme un traumatisme.

M. Claude-Valentin Marie. Nous avons mis du temps à réaliser ce que nous vivons aujourd'hui. Nous sommes dans l'urgence. Notre travail est le résultat d'une initiative dédiée aux départements d'outre-mer afin de mieux observer leur fonctionnement et dynamique internes. Plus que jamais, il nous faut penser à l'identité et à la coopération. La Martinique et la Guadeloupe ont beaucoup de choses communes et il est plus facile de conjuguer leur identité et de construire des coopérations, en essayant de passer outre les susceptibilités. En Guyane, nous avons été frappés par l'importance des couples mixtes et la grande tolérance de la société à l'égard de l'immigration. Les populations étrangères étaient mieux considérées que les populations de l'intérieur, d'une certaine manière. Il n'est pas certain aujourd'hui, et dix ans après cette étude, que nous retrouvions cette situation de tolérance. Quelque chose est en train de changer. Le projet d'une société tolérante n'a pas été accompagné par une société qui produit sa richesse. Le centre spatial et ses difficultés laissent à penser que tout est fragile. Nous avons vu se cristalliser, ces deux dernières années, le rapport aux populations étrangères. Ce qui était une force il y a dix ans devient une fragilité. Il faut regarder cet aspect de près. Nous ne parlons pas d'économie, mais de la manière de « faire société », qui consiste à établir un lien avec celui qui n'est pas exactement moi-même, avec lequel je peux construire un projet commun. C'est tout l'enjeu des sociétés qui reçoivent de l'immigration.

Cette situation n'est pas semblable à celle de la Martinique et de la Guadeloupe. Les précarités liées au travail illégal, à la non-déclaration d'emploi et à la précarité économique n'ont pas changé depuis une dizaine d'années. On doit faire en sorte que le minimum produit comme service ou richesse par des populations en position de faiblesse soit reconnu à travers la légitimité de leur salaire. On peut ainsi « faire société » dans une chaîne de production quand on a de la sous-traitance dans tous les sens. C'est un premier point qui revalorise psychologiquement, sociologiquement et économiquement les travailleurs. Cette situation existe depuis vingt-cinq ans, mais on en parle peu. Les services de la direction du travail ne s'expriment plus sur ces questions. Les services de la production du privé reposent beaucoup sur cette précarité entretenue dans le privé. Nous sommes responsables, en tant que Martiniquais ou Guadeloupéens, de placer ceux qui sont dans les situations les plus précaires sous un minimum de protection que suppose la loi. Nous sommes dans une chaîne de collaboration et je suis reconnu comme contributeur de quelque chose qui mène à la

contribution globale de la chaîne. C'est un enjeu politique qui suppose que ceux qui sont capables de produire des richesses les produisent en respect de ceux qui aident à produire la richesse. On crée une appétence à la production de richesses.

Il faut repenser différemment les univers dans lesquels nous avons fonctionné. De nouveaux univers économiques se mettent en place. Je ne suis pas assez compétent pour les connaître précisément. Ces univers supposent une haute technologie, un niveau intellectuel important. Comment faire en sorte qu'ils soient rentables et contribuent à tous ? Il faut faire retomber leurs effets nouveaux sur le territoire et permettre ainsi le retour des jeunes, attirés par une perspective de travail. Il nous faut penser à la mesure de nos moyens et à la rentabilité de ces moyens par rapport à notre territoire, ce qui suppose une volonté politique de changer la manière de fonctionner et de « faire société ». Il faut que les contributions françaises et européennes soient investies dans quelque chose qui s'ouvre sur l'avenir, sans se limiter au maintien des oligopoles.

M. Johnny Hajjar, rapporteur, président. Je vous invite à faire le lien entre les spécialistes que vous êtes et les économistes pour avoir une vision globale, dont nous avons besoin. Je vous demande de compléter nos échanges en envoyant au secrétariat tous les documents que vous jugeriez utiles. Je vous remercie.

La séance est levée à quinze heures cinquante.

Membres présents ou excusés

Présents. – M. Johnny Hajjar, M. Frédéric Maillot, M. Philippe Naillet, Mme Cécile Rilhac.

Assistait également à la réunion. – M. Jiovanny William.